



COMMUNE DE BELVEDERE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil municipal du 3 novembre 2017 à 18 heures.**

**Convocation : 27 octobre 2017.**

**Membres du Conseil municipal convoqués:**

Paul BURRO, Jackie TIXIER, ~~Jean-Paul DUHET~~, Alice POLIZZI, René LAURENTI, ~~Marion BISIN~~, Alain CARUBA, Christophe CASSI, Max LAMBERT, ~~Marc LAURENTI~~, Olga LAURENTI, Olivier LECONTE, ~~Alexandre LUNARDI~~, ~~Thierry TAFINI~~.

**Pouvoir :** Jean-Paul Duhet à Paul Burro.

**Absents :** Marion Bisin, Marc Laurenti, Alexandre Lunardi, Thierry Tafini.

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance : Christophe CASSI**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2) Attribution des subventions communales aux associations
- 3) Motion d'appui aux éleveurs dans le cadre du plan 2018-2023
- 4) Motion pour le maintien des lits de médecine de l'hôpital de St Martin Vésubie.
- 5) Questions diverses

**Début de séance : 18h05**

### **1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.**

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal s'il ya lieu d'émettre des observations sur le contenu du compte-rendu de la séance précédente.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.**

### **2) Attribution des subventions communales aux associations.**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil municipal l'importance de soutenir l'activité des associations et propose d'attribuer une subvention aux associations qui ont retournées leur dossier dans les délais impartis.

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal des montants sollicités par chacune des associations et le montant qu'il souhaite proposé au vote :

| Associations               | Montant sollicité pour l'année 2017 | Montant proposé pour l'année 2017 |
|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| ASA canal des Adrets       | 500 euros                           | 500 euros                         |
| ASA canal du Véséou        | 1 000 euros                         | 300 euros                         |
| La roche aux abeilles      | 1 000 euros                         | 500 euros                         |
| ADMR                       | 2 000 euros                         | 1 000 euros                       |
| Montagn'arts               | 800 euros                           | 200 euros                         |
| Anciens combattants        | 250 euros                           | 250 euros                         |
| Exprim'                    | 1 000 euros                         | 400 euros                         |
| Belvédère Détente          | 1 500 euros                         | 700 euros                         |
| Association Boule de neige | 600 euros                           | 600 euros                         |

**Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2017 les subventions suivantes :**

- ASA canal des Adrets : 500 euros
- ASA canal du Véséou : 300 euros
- La roche aux abeilles : 500 euros
- L'ADMR : 1 000 euros
- Montagn'arts : 200 euros
- Les anciens combattants : 250 euros
- Exprim' : 250 euros
- Belvédère Détente : 700 euros
- Boule de neige : 600 euros

### **3) Motion d'appui aux éleveurs dans le cadre du plan 2018-2023.**

Monsieur le Maire lit à son Conseil municipal la motion en solidarité des éleveurs défendue par l'association des communes pastorales de la région PACA.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion suivantes :

« Les propositions des Ministres en charge de la préparation du nouveau plan loup 2018-2023 sont inacceptables pour les professionnels de l'élevage mais aussi pour les élus représentants des territoires.

Les élus sont en effet très inquiets pour le devenir de leurs territoires ruraux en raison de la disparition annoncée de l'élevage de plein air qui est menacé par les meutes de loups de plus en plus nombreuses. Nous voulons conserver nos territoires pastoraux façonnés par l'élevage extensif. Nous défendons une vie rurale de qualité et un tourisme de proximité. Nous refusons que le loup provoque la mort de nos villages ruraux.

Les mesures de protection préconisées par l'Etat n'étant plus adaptées avec la présence des loups, l'ACP PACA demande :

- Que les éleveurs puissent défendre leur troupeau dans le cadre d'un quota régional fixé en fonction du nombre de victimes comptabilisées.
- Que l'administration assume ses responsabilités pour l'éducation des chiens de protection et vienne en aide aux éleveurs.
- Une étude sur l'impact de l'arrivée des loups sur l'avenir des zones loups (avec un recul suffisant comme la région PACA).
- Que l'autorité régionale qui a la mission interrégionale du dossier soit basée dans la région supportant le plus de la prédation, à savoir la région PACA.
- Une large diffusion des résultats des analyses ADN faites sur les loups prélevés, afin de connaître leur origine.
- Une brigade loup par département.
- Que les cabanes pastorales spécifiques dédiées à la protection des troupeaux, soient prises en charge intégralement par l'Etat au vu des baisses des dotations aux communes.
- Que lorsqu'un territoire (une ou plusieurs communes) est compris dans un Arrêté Préfectoral autorisant les tirs de prélèvement, les présidents de sociétés de chasse concernés déclarent une seule fois à l'ONCFS la mise en oeuvre des tirs par les chasseurs habilités, ceci en début d'application de l'AP, et non pas à chaque battue.
- Qu'on arrête de demander aux éleveurs d'assumer toute charge administrative dans la gestion du loup.

Le pastoralisme est essentiel à l'aménagement de nos territoires pour l'entretien des espaces, la qualité des productions de viande, la biodiversité, les filières de proximité pour des produits de qualité qui sont mis en péril par la prolifération des loups. Les maires veulent faire entendre leurs voix pour refuser :

- La fermeture des milieux,
- Les risques importants d'incendie,
- L'abandon des zones d'estives,
- de supporter le problème de cohabitation entre les usagers de l'espace et les chiens de protection,
- D'endosser le problème de la sécurité publique avec la présence des loups toujours plus proche des zones d'habitations.....
- Nous sommes inquiets par la conclusion des études menées par l'INRA et le CERPAM : « si le régime de tirs en vigueur dans notre pays ne s'avère pas suffisant pour réapprendre aux loups la crainte des humains », alors c'est l'équilibre et l'attractivité de nos territoires, intrinsèquement liés à la santé de nos élevages de plein air, qui seront bouleversés.

**En conclusion :**

L'ACP PACA demande d'ouvrir une **réelle concertation avec les ELUS ET LES ELEVEURS** afin de préparer un plan loup 2018-2023 acceptable par tous, avec des mesures permettant aux éleveurs d'assurer la protection de leur troupeau sans les contraindre par des mesures toujours plus exigeantes.

#### **4) Motion pour le maintien des lits de médecine de l'hôpital de St Martin Vésubie.**

Monsieur le Maire lit à son Conseil municipal la motion en solidarité des éleveurs défendue par l'association des maires de France.

**Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion suivantes :**

Face à la suppression de 16 000 lits de médecine et de chirurgie à fermer en France dont 960 en Région Provence Azur,

Face à la réorganisation des soins qui menace les 7 hôpitaux du haut pays pour les transformer en maisons de retraite

Attachés à une offre de soins partout et pour tous,

- Exigent le maintien des 8 lits de médecine et des 19 lits de soins de suite, en répondant aux besoins pour les faire fonctionner
- Demandent une réunion de travail d'urgence des parties prenantes sur la base du diagnostic établi à la demande de l'ars, depuis 2016
- Demandent une volonté réelle de dialogue et de coopération et une coordination effective autour de la priorité : l'intérêt du patient
- Appellent les usagers et toutes les parties prenantes à être vigilants et à se mobiliser largement pour arriver ensemble à un pôle de santé en Vésubie – Valdeblore

Face à la suppression de 16 000 lits de médecine et de chirurgie à fermer en France dont 960 en Région Provence Azur,

Face à la réorganisation des soins qui menace les 7 hôpitaux du haut pays pour les transformer en maisons de retraite

Attachés à une offre de soins partout et pour tous,

Le Conseil municipal de la commune de Belvédère,

- Demande le maintien des 8 lits de médecine et des 19 lits de soins de suite, en répondant aux besoins pour les faire fonctionner
- Demande une réunion de travail d'urgence des parties prenantes sur la base du diagnostic établi à la demande de l'ars, depuis 2016
- Demande une volonté réelle de dialogue et de coopération et une coordination effective autour de la priorité : l'intérêt du patient
- Appelle les usagers et toutes les parties prenantes à être vigilants et à se mobiliser largement pour arriver ensemble à un pôle de santé en Vésubie – Valdeblore.

-

#### **5) Questions diverses**

- **Vois**

Face à la recrudescence des vols au quartier St Blaise, monsieur le Maire rappelle que le projet d'installation des caméras de vidéosurveillance est plus que jamais de d'actualité et propose à son Conseil municipal d'entamer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes de la Gendarmerie pour l'ouverture d'une brigade sur la commune de Belvédère durant la période estivale. Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- **Distributeur automatique de billets**

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de sa future démarche auprès de la banque postale en vue d'obtenir la mise en place d'un distributeur automatique de billets sur la commune de Belvédère. Parallèlement à cette demande, la commune va entreprendre les démarches auprès de la Poste afin d'obtenir la participation de la Poste au financement du réaménagement de l'agence communale postale.

- **Jeux d'enfants**

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il a fait installer sur la place Cour Supérieure ainsi que dans la cour de l'école un nouveau jeu pour les enfants. Lors de cette opération, le sol souple du jardin d'enfants a été rénové.

**Fin de séance : 19h15**

Le Maire,

Paul BURRO

